

PLAN DE SORTIE AMIABLE D'UNE PERSONNE

Vidéo : https://youtu.be/VpdtEwnq5e4?si=MI_WJJOCrH0uHf2z

1) faites TOUJOURS en sorte de garder le lien

2) poser le cadre sur 2 mois de période de préavis avec critères objectifs

- préparer l'appel de détermination d'une période de préavis
- dans ce process, la communication est clé
 - poser l'intention que ça se fasse avec fluidité & aisance, avec amour & bienveillance
 - dire "je comprends que xxx" après avoir écouté la personne en reformulant ce qu'elle vous a dit
 - faire comprendre à la personne que ce sera mieux aussi pour elle de ne pas rester dans cette position où elle n'est pas à sa place
- préparer l'appel de détermination d'une période de préavis dans lequel vous allez :
 - reprendre le cahier des charges de base de la prise de poste de la personne : voir video cadre de collaboration
 - expliquer à la personne qu'il y a des signes qui montrent que sa place serait plus adaptée à un autre endroit dans l'arbre, plus bas, pour qu'elle ai plus de soutien & moins de responsabilités
 - lui demander comment elle se sent là où elle est dans votre organisation, est ce qu'elle perçoit ce que vous percevez
 - lui proposer la voie de sortie idéale pour elle dans 3 mois si les résultats dans son activité n'évoluent pas
 - déterminer des critères objectifs d'évaluation de ses résultats pendant son préavis, qui seront évalués par vous et votre upline
- il est recommandé d'envisager 3 options :
 - la personne reste dans l'équipe en descendant dans l'arbre
 - la personne quitte l'équipe avec ou sans inactivité (voir les conditions de la levée de l'inactivité)
 - la personne clôture son compte doTerra si elle souhaite arrêter doTerra
- fixer la date des 2 prochains rdv en début de mois
- écrire le compte rendu de la réunion + les critères objectifs de période de préavis par emails avec toutes les parties concernées en copie

3) point chaque mois pendant 2 mois

- avec vous & votre upline de 15min sur l'évolution des critères objectifs
 - les critères sont évalués par email avant l'appel
 - le 1er mois suivant l'appel de détermination du préavis, on détermine de nouveau des critères pour le 2e mois

PLAN DE SORTIE AMIABLE D'UNE PERSONNE

- à la fin du 2e mois, 3e appel de détermination :
 - du respect ou non des résultats du 2e mois
 - de la solution du plan de sortie : maintien, swap, transfert, cloture de compte
 - du calendrier pour exécuter ce plan de sortie

4) à partir du 3e mois, exécution du plan de sortie :

- idéal & rapide : transfert de compte
 - prévenir des conséquences :
 - 6 mois d'inactivité ou fin de l'activité doTerra
 - possibilité d'exception de l'inactivité par demande d'exception avant le transfert de compte au comité d'exception faite par la personne sur le départ*
- à défaut: swap
 - à avoir en tête : les swaps ne font plus tomber les enrôlements et ne nécessitent plus 7 niveaux de signature
 - signer formulaire de swap par ordinateur (pas disponible via le dashboard)
 - l'envoyer à euroleplacements@doterra.com

5) si difficulté :

- demander médiation upline sur 2 appels de 45min
- proposer à la personne d'aller dans une autre équipe et préparer son départ avec sa nouvelle équipe